



Ottawa, Canada

Volume 7, N° 8
(Hebdomadaire)

le 21 février 1979

Relance des industries de produits forestiers et de construction navale . . .	1
Accord entre le Canada et la République rwandaise	3
L'Office de tourisme du Canada à l'honneur	3
Un ministre reçoit le Prix du mérite exceptionnel	3
Le chemin de fer du Canadien Pacifique: clé de la porte de l'Ouest	4
L'enfant canadien-français, plus grand et plus robuste que ne l'étaient ses aînés il y a 20 ans	6
Résultats des championnats canadiens de patinage artistique	6
Fondation Le Soleil	6
La chronique des arts	7
Nouvelles brèves	8

Relance des industries de produits forestiers et de construction navale

Le gouvernement fédéral s'engage à verser \$235 millions, sous forme de subventions fédérales-provinciales à frais partagés, afin de moderniser les usines de pâtes et papiers partout au Canada, a annoncé, le 1er février, M. Robert Andras, président du nouveau Conseil des ministres au développement économique.

M. Andras prenait la parole dans le cadre de la première d'une série de conférences de presse mensuelles au cours desquelles il se propose de rendre compte de la marche des travaux du Conseil.

Au cours de cette même conférence, M. Andras a annoncé une réorientation de la politique de soutien du gouvernement vis-à-vis de l'industrie de la construction navale, réorientation qui comprend l'extension, jusqu'à la fin de 1979, de la subvention de 20 p.c. déjà accordée à la construction navale et l'accélération des commandes de navires passées par le gouvernement.

Usines de pâtes et papiers

La politique de développement de l'indus-

trie des produits forestiers comprend deux volets: d'une part, l'on utilisera environ un quart de milliard de dollars en vue de la modernisation des usines et de l'outillage au cours des cinq ou sept prochaines années, d'autre part, l'on prendra certaines mesures pour conserver et augmenter les ressources forestières du pays. M. Andras a souligné que la modernisation, dans certains cas, réduira la pollution causée par cette industrie.

Les fonds consacrés aux améliorations seront répartis approximativement de la façon suivante:

— \$60 millions pour les provinces de l'Atlantique, \$90 millions pour le Québec, \$46 millions pour l'Ontario et \$39 millions pour les provinces de l'Ouest.

L'on continuera d'apporter de l'aide à la fabrication d'autres produits forestiers dans les régions désignées aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional. L'on proposera aussi à la Colombie-Britannique différents moyens pour faciliter la modernisation des scieries et de l'industrie du contre-plaqué, princi-



Trains de bois sur la rivière Gatineau, près d'Ottawa, flottant vers la scierie.

C'était ce jour...

Le 21 février 1969, une avocate de Montréal, Mme Réjeanne Laberge-Colas, devenait la première femme du Canada à être nommée juge d'une Cour supérieure.